

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 FEVRIER 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 février 2013 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. CANTIE – ESTEVES – SABATA – BOURSERY.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 « EAU ET ASSAINISSEMENT ».**

Mr BENOIT, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du budget « Eau et Assainissement » qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
Exploitation.....	40 918,16 €	Exploitation.....	42 711,84 €
Investissement.....	784 214,51 €	Investissement.....	558 105,63 €

L'excédent de clôture s'élève à 793,68 € et compte tenu du résultat de clôture excédentaire de l'année précédente et du solde excédentaire des restes à réaliser donne un résultat excédentaire de 68 220,90 € en fonctionnement et déficitaire de 14 896,94 € en investissement, soit un excédent global net de 53 323,96 €.

Accord unanime du conseil municipal. Le maire informe ses collègues que cet excédent sera repris avec l'excédent du compte administratif M14 2012 pour être transféré par la suite sur le budget M49 de Carcassonne Agglo.

- **APPROBATION MARCHES LOTISSEMENT « LA GARRIGUE ».**

Mr le maire informe ses collègues que suite à l'ouverture des plis concernant la viabilité du lotissement « La Garrigue » et après examen des diverses propositions par le cabinet OPALÉ, maître d'œuvre de l'opération les résultats sont les suivants :

- Lot n° 1 « Terrassement-voirie » ⇨ Entreprise EUROVIA pour un montant T.T.C. de 169 551,98 €,
- Lot n° 2 « Réseaux humides » ⇨ Entreprise THERAULAZ pour un montant T.T.C. de 48 772,80 €
- Lot n° 3 « Réseaux secs » ⇨ Entreprise ROBERT pour un montant T.T.C. de 35 037,25 €
- Le lot n° 4 « plantations et clôtures » n'a pas été attribué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les marchés à passer et autorise le maire à les signer.

- **CONVENTION S.P.S. « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

Dans le cadre des travaux de viabilité du lotissement « La Garrigue », le maire indique aux conseillers qu'il y a lieu de prévoir un coordonnateur S.P.S., pour le suivi du chantier en matière de sécurité.

A cet effet, il propose la convention du cabinet J.R. CONSEIL pour un montant T.T.C. de 2 368,08 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention.

- **REFORME RYTHMES SCOLAIRES.**

Mr le maire propose d'ajourner cette question, pour deux raisons.

Etant donné que la décision doit être prise au plus tard avant la fin du mois de mars, il propose d'en débattre lors du prochain conseil, car un débat doit avoir lieu au niveau des élus et de l'agglo.

Il souhaite également avoir l'avis des enseignants et des parents d'élèves pour le prochain conseil d'école prévu le 19 mars 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cet ordre du jour.

- **CONVENTION « S.P. 2000 » CAMPING MUNICIPAL.**

Mr le maire rappelle à ses collègues la volonté de la commune de mettre en place un contrat avec les gérants du camping en lieu et place de la délégation de gestion du service public actuelle, afin que ces derniers ne soient pas pénalisés dans leur engagement commercial mis en place au camping.

Afin d'accompagner les élus dans cette démarche, il propose de faire appel aux services de Service Public 2000, cabinet de conseil juridique mis en place par l'association des maires de France.

Il sera également demandé à SP 2000 d'accompagner la commune dans l'attribution de la gestion du futur bâtiment d'hébergement collectif.

La proposition des prestations de SP 2000 pour cette mission qui s'élève à 11 033,10 € T.T.C., serait financée par le budget de fonctionnement 2013.

Accord unanime du conseil municipal.

- **PROPOSITION FONCIERE « S.F.R. »**

Le président indique qu'une réunion s'est tenue avec la responsable SFR, au sujet de l'antenne installée sur les terrains communaux, au niveau de l'ancien château d'eau.

Actuellement, S.F.R. loue 19 m² environ d'emprise foncière et le contrat expire en 2020.

La nouvelle politique de SFR prévoit l'acquisition des terrains au lieu et place des locations.

Concernant l'équipement de VILLEGLY, elle propose l'acquisition de l'emprise foncière pour un montant de 25 000 € qui représente les sept années de location restantes.

De plus, S.F.R. s'engage à honorer la location d'un montant de 3 300 € représentant l'année 2013-2014.

Après débat les élus à la majorité (1 abstention) donnent un avis favorable à la vente de la parcelle et mandate le maire à signer tous les documents à intervenir.

- **RECRUTEMENT EMPLOI PERIODE ESTIVALE 2013.**

Les conseillers sont informés que tous les ans, il est fait l'embauche de jeunes en emploi saisonnier, pour les mois de juillet et août.

Trois candidatures ont été reçues. Il s'agit de BABY Mickaël et AUTHIER Ludovic qui seront embauchés pour le mois de juillet et COLIN Thibaut pour le mois d'août.

Le quatrième poste sera attribué lors d'un prochain conseil.

Un débat s'est installé sur la possibilité d'embauche ouverte aux jeunes filles, étant entendu que les missions seraient celles qui touchent uniquement le technique.

Accord unanime du conseil municipal.

- **DIVERS.**

- **Mise à disposition tentes** : Mr le maire informe à ses collègues que tous les ans, à l'occasion de la manifestation « Cap Nore », la C.D.C. du Cabardès au Canal du Midi mettait à disposition des tentes demandées par la commune d'Aragon. Depuis le 1^{er} janvier 2013, avec l'intégration de Carcassonne Agglo, c'est cette collectivité qui gère ces équipements.

Il indique à ses collègues que la demande doit être faite par la commune sur laquelle la manifestation est organisée pour cette mise à disposition gracieuse.

Cependant, pour des raisons de sécurité, l'Agglo demande que le contrôle des installations soit fait par un bureau agréé dont le montant de l'intervention est estimé entre 250 et 300 €.

Accord unanime du conseil municipal pour la demande de ces équipements et la prise en charge financière de cette prestation. Le maire indique qu'une information sera donnée concernant le problème d'assurance si celle-ci s'avère nécessaire, à un prochain conseil municipal.

- **Calendrier** : Afin de préparer le budget, il est prévu des réunions de travail les 11, 18 et un conseil municipal le 25 mars à 18 h 30. Dans ce cadre, il sera également organisé une réunion avec les associations le 12 mars à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 45.

Le Maire,

Alain MARTY